



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 17 Novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 47
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 3

Date de convocation :
10 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 DEC. 2022

et affichage le :

2 DEC. 2022

2 - Urbanisme

2.1 - Documents d'urbanisme

Objet : Engagement de la procédure de modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie et prescription des modalités de consultation

L'an 2022, le 17 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 10 novembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 novembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET			Mme Catherine GARNIER		
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT			Mme Emilie HERVY		
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS			X		
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
VIRE NORMANDIE						
M. Marc ANDREU SABATER	X					
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X					
M. Lucien BAZIN				Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER						X
M. Serge COUASNON				M. Pascal MARTIN		
Mme Nicole DESMOTTES	X					
Mme Sylvie GELEZ	X					
M. Corentin GOETHALS					X	
Mme Catherine MADELAINE	X					
M. Gilles MALOISEL	X					
M. Pascal MARTIN	X					
M. Gérard MARY	X					
Mme Marie-Odile MOREL						X
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT				Mme Marie-Noëlle BALLÉ		
Mme Jane PIGAULT	X					
Mme Annie ROSSI	X					
M. Guy VELANY	X					
TOTAL	46	1	7	4	3	
Nombre de Membres en exercice			61			
Nombre de conseillers présents			47			
Quorum			31			
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*			54			

M. Marc GUILLAUMIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Une seconde modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vire Normandie, approuvé le 3 novembre 2016, est rendu nécessaire. Aussi, les objectifs qui y seront poursuivis ainsi que les modalités de concertation vous sont présentés dans la présente délibération.

Il est précisé qu'il est nécessaire d'engager une procédure de modification afin :

- d'augmenter la hauteur du bâtiment de séchage de la Normandise ;
- d'assouplir la règlementation du nuancier autorisé pour les façades principales des bâtiments ;
- d'autoriser les toits à quatre pans ;
- de supprimer un article imposant une distance minimale de quatre mètres entre deux constructions sur une même propriété ;
- de remplacer la distance de 100 mètres par un minimum de 50 mètres autour des exploitations agricoles ;
- de mettre à jour la carte annexe relative à la loi bruit ;
- de modifier le zonage afin de permettre la réalisation du projet de sédentarisation des gens du voyage ;
- de modifier le zonage sur, et aux abords, de la résidence Saint-Louis (ancien couvent des Ursulines) afin de permettre sa réhabilitation ;
- de modifier le zonage afin de permettre la réalisation du projet de lotissement par l'Atelier de l'Ourcq, rue de l'Hippodrome ;
- de supprimer la mention « extensions interdites » de l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) avenue de Bischwiller en vue du développement de la station de lavage ;
- de permettre la construction d'un crématorium sur le territoire ;
- de modifier le zonage de l'ancienne mairie de la commune de Truttemer-le-Grand ;
- de modifier le zonage pour permettre la réalisation d'un aménagement piéton ;
- d'ajouter sur les plans de zonage des emplacements réservés ;
- d'ajouter en annexe la carte de mise à jour de la zone archéologique ;
- d'ajouter en annexe la carte de mise à jour des zones humides de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) ;
- de corriger une erreur matérielle relative à une référence cadastrale ;
- d'intégrer, les évolutions opportunes liées à la modification simplifiée n°1 du PLU de Vire Normandie ;
- de compléter l'étoilage des bâtiments permettant leur changement de destination.

Il est également nécessaire d'engager une procédure d'information pendant toute la durée de la procédure du projet de modification du PLU de Vire Normandie ainsi qu'une procédure de consultation.

Une enquête publique sera organisée sur les dispositions de la procédure de la modification n°2 du PLU de Vire Normandie pour une durée minimale de 30 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau seront déposés aux heures habituelles d'ouverture :

- au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau – 20 rue d'Aignaux, 14500 Vire, VIRE NORMANDIE, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- à l'Hôtel de ville de Vire Normandie – 11 rue Deslongrais, Vire – 14500 VIRE NORMANDIE :
 - Le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 ;
 - Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit pendant cette même période à M. le Président de l'Intercom de la Vire au Noireau (20 rue d'Aignaux, Vire – 14500 VIRE NORMANDIE).

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux habilités à publier des annonces légales, diffusées dans le département.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°2 du PLU de Vire Normandie, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, observations du public et du rapport du commissaire enquêteur (ou de la commission d'enquête), sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Considérant que cette modification n'a pas pour conséquence de changer les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison d'un risque de nuisance, de la qualité des sites, des paysages, ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;

Considérant en conséquence, que cette modification n'entre pas dans le champ d'application de la procédure de révision ;

Considérant en conséquence, que cette modification entre dans le champ d'application de la procédure de modification dite de droit commun en application des articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-41 à L. 153-44 du code de l'urbanisme ;

Considérant conformément aux dispositions de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme que le projet de modification sera soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées et qu'il fera l'objet d'une enquête publique ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Vire en date du 7 juillet 2011 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°86-15 du 31 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Vire Normandie ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vire Normandie en date du 03 novembre 2016 approuvant l'élaboration du PLU de la commune nouvelle ;

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté de Commune « Intercom de la Vire au Noireau » ;

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, de la conférence des Maires réunie le 7 novembre 2022 et de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** l'utilité de l'engagement de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vire Normandie ;
- **d'engager** la procédure de modification de droit commun du PLU, conformément aux dispositions des articles L. 153-36 et suivants du code de l'urbanisme, qui consiste notamment à :
 - notifier, préalablement à l'enquête publique le projet de modification aux Personnes Publiques Associées ;
 - demander la désignation d'un commissaires-enquêteur ou d'une commission d'enquête au Tribunal Administratif ;
 - soumettre le dossier de modification à l'enquête publique, prévue par le code de l'environnement.
- **d'autoriser** le Président, ou son représentant, à conclure et signer tous actes et/ou documents afférents à la mise en œuvre de cette procédure.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
 Mme Annick ALLAIN



Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER



